

## **FORMATION D 'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL** **En convention avec Paris X Nanterre** **pour la licence de Sciences de l'Education**

### **REGLEMENT D'ADMISSION 2012**

#### **Conditions d'accès à la formation :**

-Etre âgé de 18 ans à l'entrée en formation,

-Etre titulaire :

- Soit du baccalauréat de l'enseignement du second degré, ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation (pour les candidats de terminale).
- Soit du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU),
- Soit de l'un des titres ou diplômes admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités.
- Soit de l'un des diplômes ou certificats permettant l'exercice des professions sanitaires et sociales,
- Soit avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau permettant l'accès aux formations d'Assistant de Service Social, d'Educateur Spécialisé, d'Educateur de Jeunes Enfants organisé par les DRASS (pour l'Île de France, téléphoner au 01 44 84 22 22),

*Avertissement: tous renseignements fournis, non justifiés ou erronés, rendront nulle l'inscription du candidat et les résultats obtenus. Aucun remboursement ne pourra être demandé.*

#### **Sélection ETSUP 2012 :**

La sélection comporte deux étapes :

► Un **écrit d'admissibilité**, épreuve commune à sept centres de formation dont l'ETSUP fait partie (APHP, CRAMIF, ENS, EPSS, IFSY, Lycée Rabelais)  
*Attention ne s'inscrire que dans un seul centre pour passer cette épreuve*

► Puis **admission spécifique à l'ETSUP**, étude de dossier thématique et entretien de sélection.

Les candidats possédant déjà un diplôme en travail social de niveau III, sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité. Ils s'inscrivent directement dans l'étape deux, en joignant à leur dossier d'inscription la photocopie du diplôme obtenu.

**1<sup>ère</sup> étape :** Tarif : 50 euros par session

Inscription à l'épreuve de l'examen d'admissibilité

- A partir du 24 octobre 2011 jusqu'au 13 Janvier 2012 pour la première session de l'écrit qui aura lieu le **25 Janvier 2012 à 9h00**,

Une convocation écrite est envoyée au candidat après réception du dossier et du paiement de l'épreuve.

L'épreuve écrite d'une durée de trois heures permet d'évaluer les capacités des candidats à comprendre, résumer un texte et argumenter une opinion personnelle (résumé de texte, définitions de mots, discussions)

**1<sup>ère</sup> session :** Ecrit : 25 Janvier 2012 à 9H30

**Affichage des résultats :** 10 Février 2012 à 9h30

L'affichage des résultats se fait à l'école et sur le site de l'ETSUP.

Les candidats reçoivent par courrier leur notification d'admissibilité.

**2ème étape :** Tarif : 93 euros

Dès l'affichage des résultats, les candidats s'inscrivent à l'épreuve « Etude de dossier thématique et entretien de sélection ». Les candidats sont reçus par un jury composé de deux personnes (formateur et professionnel du travail social). L'entretien dure 3/4 d'heure maximum et permet un échange avec le candidat sur son trajet personnel et ses projets en lien avec le travail social.

Une note inférieure à 8/20 à cette épreuve est éliminatoire.

**L'étude de dossier thématique et les entretiens individuels se dérouleront :**  
**Pour la première session : Du 26 mars 2012 au 31 mars 2012 inclus**

**Classement définitif :**

Suite aux entretiens de sélection, les 80 premiers candidats sont admis d'emblée en formation, les autres candidats seront classés par ordre décroissant sur une liste d'attente et appelés par ordre dans la liste.

Les candidats ex aequo sont classés en prenant en compte :

- ✓ comme premier critère la meilleure note de l'entretien,
- ✓ comme second critère la note de l'épreuve écrite,
- ✓ comme troisième critère l'âge du candidat au bénéfice du plus âgé.

L'équipe de sélection est composée de professionnels et de formateurs en travail social possédant des diplômes supérieurs en travail social, ou universitaires de niveau 2 minimum en sciences humaines ou les deux.

La commission finale d'admission sera composée conformément aux textes, du directeur de l'école ou de son représentant, du responsable de la formation d'assistant de service social et d'un assistant de service social extérieur à l'établissement de formation.

Les décisions prises par la commission d'admission sont définitives.

**Affichage des résultats d'admission : 30 mai 2012 à 9h30**

Les candidats sont ensuite informés par courrier de la décision finale.

Selon la réglementation à respecter, les candidats reçus qui ne pourraient entrer en formation dans l'année gardent le bénéfice de l'admission pendant un an.

**Désistement et inscription sur Internet :**

Les candidats se désistant aux épreuves écrites ou orales, doivent le faire par courrier ;

Ce courrier doit être expédié au plus tard 5 jours avant la date des épreuves. Dans ce cas, le paiement de l'épreuve leur sera remboursé, dans le cas contraire, il ne sera procédé aucun remboursement.

Les listes d'admission sont publiées sur le site internet de l'école. Si les candidats ne souhaitent pas que leur nom apparaisse, ils doivent le faire savoir par écrit auprès du secrétariat de la formation d'assistant de service social.

**Coût de la formation :**

A titre indicatif, coût pour 2011, 595 euros pour la première année (hors frais d'affiliation à la Sécurité Sociale étudiante).

En deuxième et troisième année, il y a lieu d'ajouter aux frais d'inscription école, les frais universitaires (+/- 300 euros par année dont frais d'affiliation à la Sécurité Sociale étudiante).

**Projet Pédagogique :**

Téléchargeable sur le site ainsi que les fiches d'inscription, étape 1, ou envoi par courrier.

**Renseignements auprès du secrétariat de la Formation Initiale :**

**ETSUP**

8 Villa du parc Montsouris

75014 PARIS

**Secrétariat AS :** fermé le mercredi après-midi et vendredi matin

Tél : 01 44 16 81 85

Tél : 01 44 16 81 86